



DIAGNOSTIC TERRITORIAL PAYS D'ARGENTAN PAYS D'AUGE ORNAIS ET PAYS D'OUICHE

SYNTHESE ET PERSPECTIVES STRATEGIQUES

Juin 2014

I. Un territoire en construction

Les élus du Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaiss et du Pays d'Ouche ont affirmé leur volonté de mener une politique commune de développement territorial. Cette démarche est motivée notamment par un contexte législatif favorable et par un besoin de simplification de structures et de mutualisation de moyens d'ingénierie. En effet, les lois SRU (2000), Grenelle II (2010), Réforme des Collectivités Territoriales (2010), et la loi MAPTAM votée le 27 janvier 2014 ont amené les élus locaux à réfléchir à une nouvelle organisation territoriale de travail.

Un projet commun de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) ...

Le PAPA0 et le Pays d'Ouche proposent en 2013 à leurs Communautés de communes la création d'un Syndicat Mixte de SCOT sur un périmètre regroupant 161 Communes et 77 333 habitants. Ce territoire comprend deux villes pôles (Argentan et l'Aigle) qui exercent une attraction forte sur une large zone rurale et qui présentent des problématiques de développement similaires, ainsi qu'un maillage de pôles intermédiaires. Le périmètre du SCOT et la création du Syndicat Mixte du SCOT PAPA0 – Pays d'Ouche ont été officialisés par deux arrêtés préfectoraux le 6 novembre 2013.

Vers un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)

Suite à la loi MAPTAM de janvier 2014 créant les PETR qui offre aux Pays la possibilité d'un nouveau cadre législatif et juridique, les élus du PAPA0 et du Pays d'Ouche décident de transformer le Syndicat Mixte du SCOT et de regrouper les deux Pays au sein d'un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural. Dans une volonté affichée de soutenir une cohérence territoriale complète, le PETR du Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaiss et Pays d'Ouche exercera la compétence SCOT et mènera sur ce nouveau territoire les missions des Pays et la mise en œuvre des programmes de développement et actions issues d'une stratégie commune pour la période 2014-2020, à travers notamment un nouveau contrat territorial commun avec la Région Basse-Normandie et un nouveau programme européen LEADER.

De la nécessité d'un outil de connaissance partagé

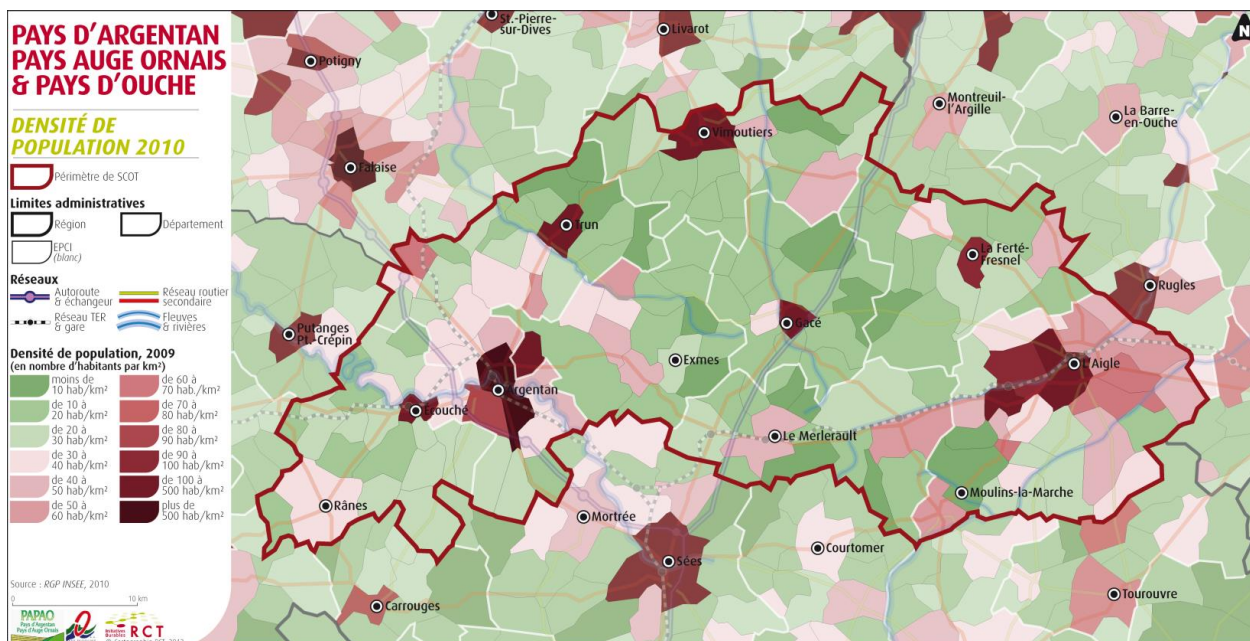
En amont de la définition d'une stratégie commune qui sera portée par les différents dispositifs qui unissent désormais le territoire (contrat territorial, programme LEADER, projet de territoire, SCOT), les deux actuels Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaiss et Pays d'Ouche ont souhaité se doter d'une connaissance territoriale commune et d'un partage de priorités pour leur futur territoire.

Le diagnostic territorial, et la pré-identification d'enjeux communs réalisés par le Cabinet RCT pour les Pays est une base de travail qui doit être partagée par tous, élus et acteurs du territoire, et qui doit alimenter les réflexions et les choix pour définir la stratégie territoriale du PETR et les futures actions à mener dès 2015.

II. Dynamiques territoriales – Éléments de diagnostic

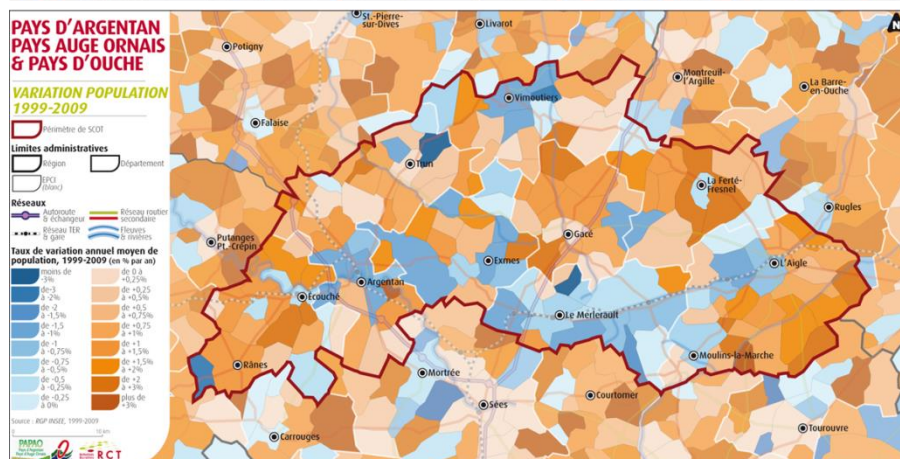
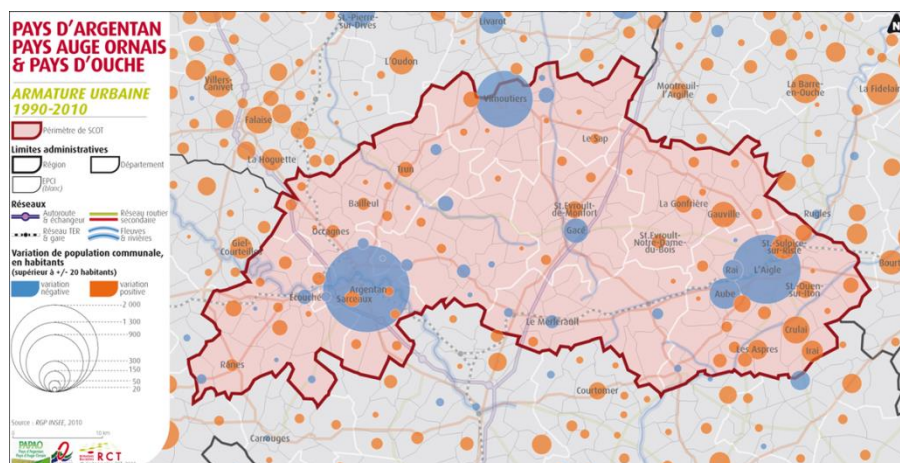
a. Une démographie fragile et d'importants contrastes territoriaux

A dominante rurale (43 habitants par km² en 2010), le territoire du Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs (PAPA0) et du Pays d'Ouche s'organise autour de **deux pôles structurants** (Argentan avec 14 400 habitants et L'Aigle (8 000) qui regroupent 30% de la population) et un **maillage de pôles ruraux secondaires** (Gacé, Vimoutiers, Trun, La Ferté-Fresnel, Ecouché) qui concentrent les plus fortes densités de population.



Néanmoins, ces pôles enregistrent depuis 1990 une baisse de leur population au profit de zones périurbaines et rurales qui connaissent un renouveau de leur attractivité résidentielle. Ces tendances fragilisent l'armature urbaine existante qui concentre pourtant l'offre de services et d'emplois. Cette extension des couronnes périurbaines entraîne également d'importantes consommations d'espace et artificialisation des sols et entre donc en conflit avec d'autres usages (agriculture, espaces naturels, tourisme...).

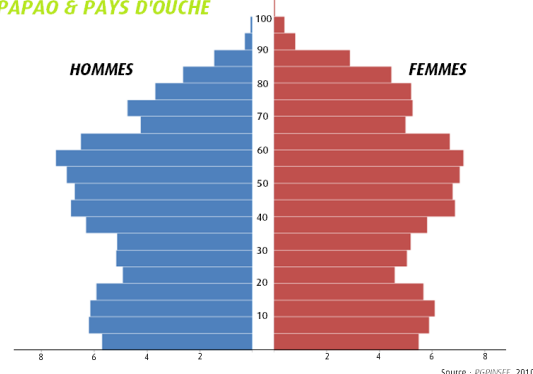
Si, après 50 ans de déprise rurale, certains couronnes périurbaines et territoires ruraux profitent d'un certain regain démographique porté par un solde migratoire positif (lié notamment au desserrement francilien), le territoire continue à perdre de la population (taux de variation annuel moyen de -0,23% entre 1999 et 2010) du fait d'un solde migratoire globalement négatif et d'un solde naturel qui ne cesse de décroître.



Le territoire connaît des difficultés à maintenir ou attirer les populations jeunes et connaît à l'inverse une surreprésentation des classes âgées et vieillissantes (27,3% de plus de 60 ans et indice de jeunesse¹ de 0,87), notamment dans les territoires ruraux isolés où la nécessité d'un parc de logements adapté, d'une offre de service de proximité et de l'organisation des mobilités se posent donc avec acuité.

Par ailleurs, la structure sociale se caractérise par une certaine vulnérabilité du fait de la surreprésentation des ouvriers (33,4% contre 28,5% en Basse-Normandie), et ce malgré un recul significatif lié au déclin du tissu industriel. En parallèle, si la part des cadres a évolué positivement, elle progresse plus lentement et reste inférieure aux moyennes régionales. Ces spécificités sociales se traduisent par un revenu médian relativement faible, notamment au sein des espaces centraux et ruraux, avec une tendance à la hausse des inégalités. Du fait de la surreprésentation des personnes âgées, les revenus sont de plus très dépendants des pensions et retraites. La fragilité sociale du territoire s'exprime également par un niveau de qualification inférieur au niveau régional, les actifs disposant de diplômes supérieurs étant sous-représentés.

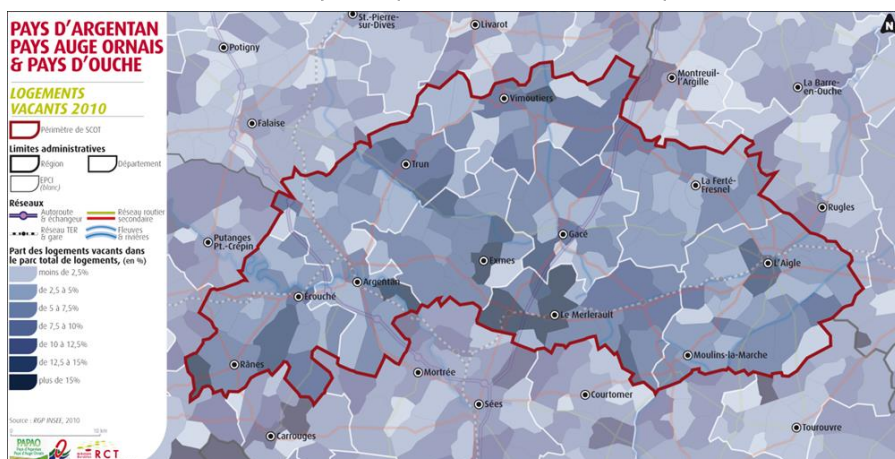
PYRAMIDE DES ÂGES - 2010
PAPA0 & PAYS D'OUCHE



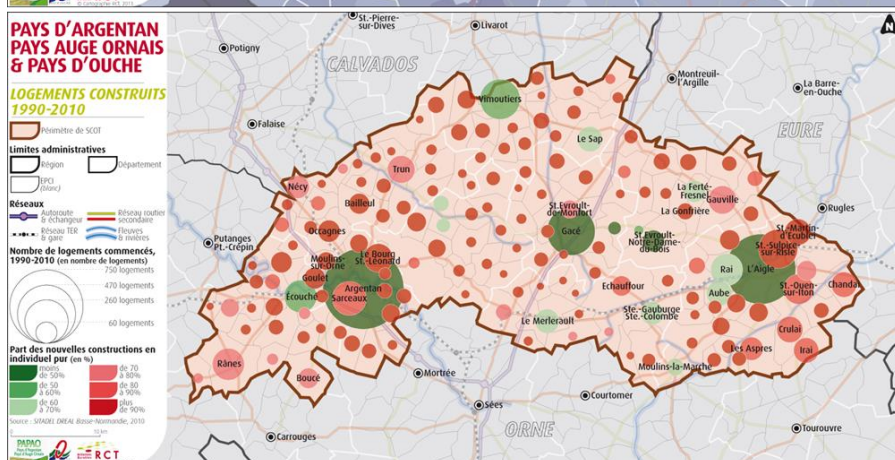
b. Des stratégies de planification de l'urbanisme et de l'habitat aujourd'hui nécessaires

Le PAPA0 et le Pays d'Ouche doivent aujourd'hui faire face à un certain nombre de problématiques liées à l'urbanisme et l'habitat. En effet, la disponibilité du foncier, son faible coût et l'inadaptation du parc de logements (ancienneté, taille...), aussi bien en ville que dans les zones rurales ont entraîné des dynamiques de construction supérieures aux rythmes de croissance démographique.

Si la construction neuve participe au renouvellement et à l'amélioration de l'ensemble du parc, elle soutient aussi un important phénomène de vacance dans les centres villes et les territoires ruraux isolés. Le parc de logements vacants a ainsi fortement augmenté (+59% entre 1999 et 2010), notamment dans les pôles, et le territoire enregistre aujourd'hui 9,1% de logements vacants (contre 6,3% en Basse-Normandie).



Les constructions neuves en périphérie des pôles, en majorité des maisons individuelles, participent donc à l'affaiblissement des pôles principaux (au profit des pôles secondaires tels que Gacé ou Vimoutiers) et à la poursuite de l'étalement urbain qui se traduit par la consommation d'espaces naturels et agricoles.



Par ailleurs, même si le parc de logement n'est pas soumis à de fortes pressions et dispose d'un parc social relativement important centré sur les pôles urbains, les caractéristiques du parc de logements interrogent sur sa capacité à couvrir les besoins des parcours résidentiels de l'ensemble des publics. En effet, la faiblesse des logements locatifs privés (19% contre 25% au niveau national), la surreprésentation des résidences de grande taille (69% de 4 pièces et plus) ou la relative vétusté du parc social ne répondent pas aux besoins

¹ Rapport entre l'effectif des moins de 20 ans et celui des plus de 60 ans

spécifiques des **jeunes ménages, familles monoparentales ou personnes âgées seules**. Par ailleurs, avec 75% des logements achevés avant 1974², le parc de logements est marqué par son ancienneté et interroge sur sa capacité à répondre aux exigences en termes de confort, d'agencement et de performances environnementales. Cette caractéristique pose également **d'importants enjeux énergétiques**, notamment dans les zones rurales qui concentrent populations à faible revenus et logements les plus anciens.

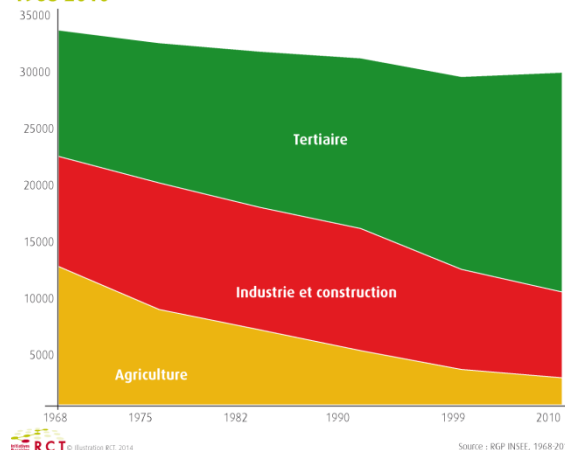
L'ensemble de ces constats plaide en faveur de **l'élaboration de stratégies de planification de l'urbanisme et de l'habitat** permettant un aménagement du territoire équilibré et cohérent. Il s'agit prioritairement de lutter contre l'accroissement de la vacance en centre-ville, d'améliorer les performances énergétiques des logements, d'encourager la mixité fonctionnelle des centres et de maîtriser la construction en périphérie urbaine dont la diffusion favorise la consommation d'espace et engendre une hausse des pressions environnementales ou des besoins en mobilités pour l'accès aux emplois et aux services qui restent concentrés dans les pôles. Il apparaît ainsi opportun de tirer parti du parc de logements vacants en centre ville grâce à la rénovation urbaine et au profit de la redynamisation des pôles urbains.

c. Un tissu économique relativement diversifié mais vulnérable

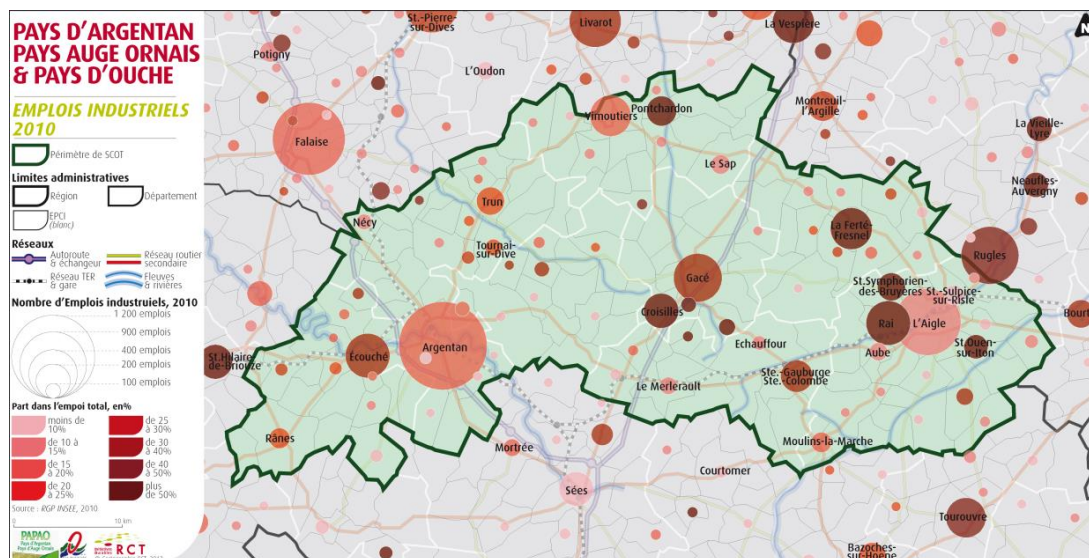
Le territoire bénéficie d'un maillage de pôles d'emplois structurants (Argentan et L'Aigle en premier lieu puis Gacé, Vimoutiers, la Ferté-Fresnel, Ecouché...) qui ont connu des **évolutions contrastées en fonction de leur structure économique**. Alors que certains pôles (Argentan, Vimoutiers...) ont connu une baisse significative de leurs emplois, d'autres font preuve d'un certain dynamisme (L'Aigle, Gacé, Le Sap, La Ferté-Fresnel, Ecouché...).

Malgré un recul continu, l'agriculture continue d'occuper une place majeure dans l'économie locale. Alors que les vallées de l'Orne ou de la Risle concentrent des exploitations de grandes cultures, dans la partie centrale du territoire (vallées de la Dive ou de la Touques) dédiée aux activités d'élevage, l'agriculture couvre toujours près de 20% des emplois. Cœur de la filière équine de l'Orne qui participe à sa reconnaissance extérieure, le territoire concentre également une importante activité d'élevage d'ovins et de caprins et bovins lait. Les difficultés actuelles du secteur de l'élevage menacent de fait une partie des emplois du territoire, mais aussi son identité paysagère (bocages).

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ 1968-2010

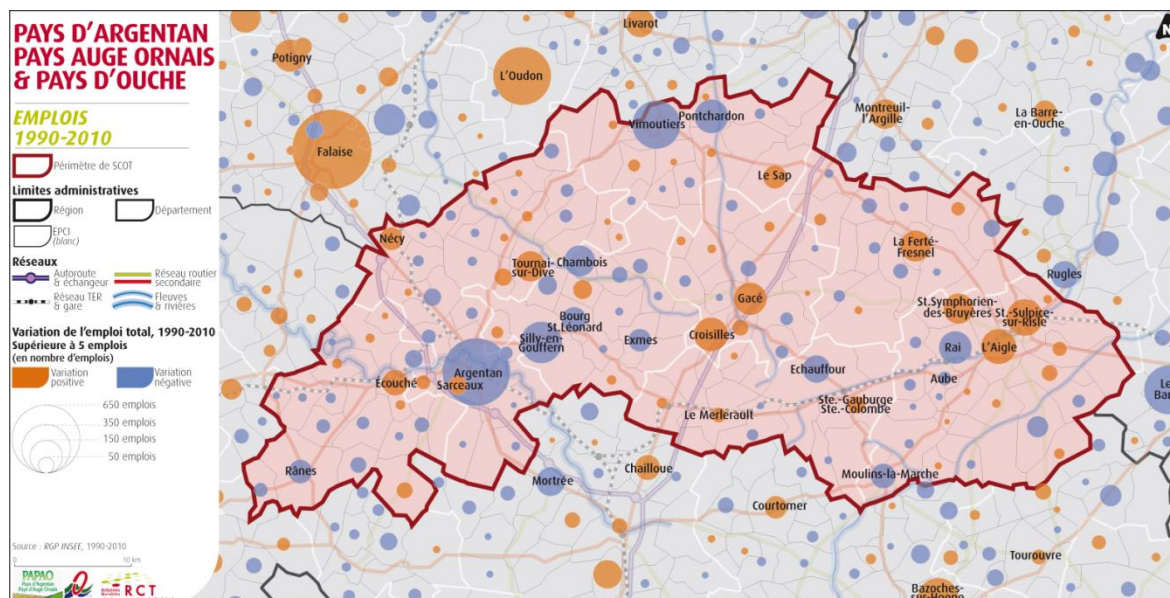


En dehors du secteur agricole, la structure de l'emploi se caractérise par une **surreprésentation de l'industrie**, une **sous-représentation du tertiaire** (faible présence des activités supérieures et fonctions métropolitaines) et une **relative dépendance à l'emploi public**. Cette répartition rend le territoire particulièrement **vulnérable aux mutations conjoncturelles** (crises économiques, délocalisation, baisse des finances publics) L'absence de sièges sociaux et l'importance du tissu de sous-traitance viennent renforcer cette vulnérabilité.



² Date des premières réglementations thermiques et normes en termes de logement.

Par ailleurs le territoire pâtit d'un **faible niveau de qualification des actifs** et d'une **offre de formation supérieure limitée**. Par conséquent, les grands secteurs d'activité peinent à s'organiser dans une vraie logique filière (de la formation à l'encadrement) pour assurer un fonctionnement autonome et résilient. Ainsi, l'attractivité économique du territoire est globalement faible, ce qui se traduit par des diminutions, localement importantes des installations d'entreprises et arrivées de cadres limitées.



Le tissu économique est marqué par la présence de secteurs compétitifs (logistique, mécanique), de filières d'excellence (filieres agricole et équine) et d'activités historiques (IAA, métallurgie). Toutes font face à **d'importantes mutations** (faiblesse des reprises et installations dans l'agriculture, fermetures de sites industriels, délocalisation...).

Le territoire dispose néanmoins de leviers qui lui offrent des perspectives et des alternatives de développement qui mériteront d'être accompagnées. Ainsi, **les nombreux atouts en faveur du développement touristique** (paysages de bocage, filière équine, grands sites touristique comme le Haras du Pin, proximité de Paris et du littoral normand) devront être portés par la construction d'une image touristique qui fait aujourd'hui défaut et une structuration globale de l'offre.

En ce qui concerne les conditions cadres du développement économique, le territoire jouit d'une **bonne offre en foncier et immobilier d'entreprises** répondant largement aux besoins (souffrant parfois même de vacance).

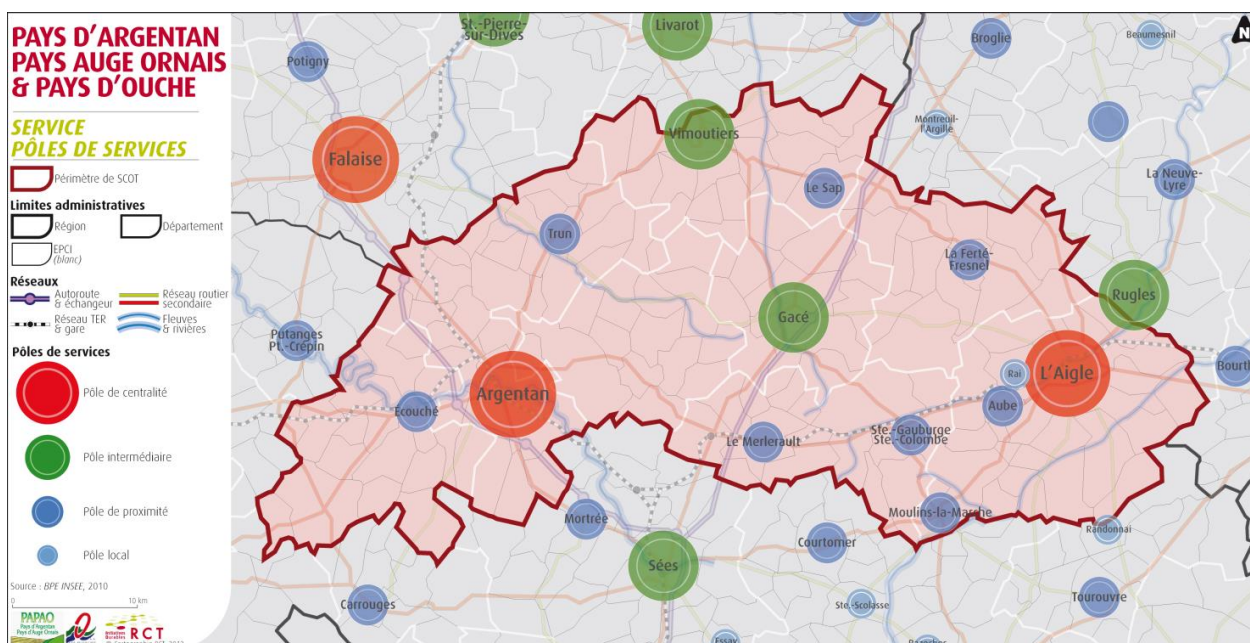
Enfin, malgré une relativement bonne couverture numérique globale, certains secteurs les plus ruraux sont limités par une couverture 3G incomplète et un accès haut-débit coûteux.

L'enjeu pour le territoire est donc de développer des activités endogènes, spécifiques, non délocalisables et valorisant l'économie locale (économie sociale et solidaire, valorisation des ressources locales, services à la personne, circuits courts...).

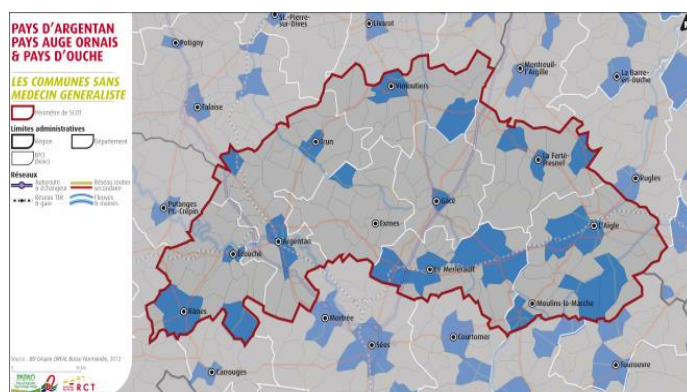
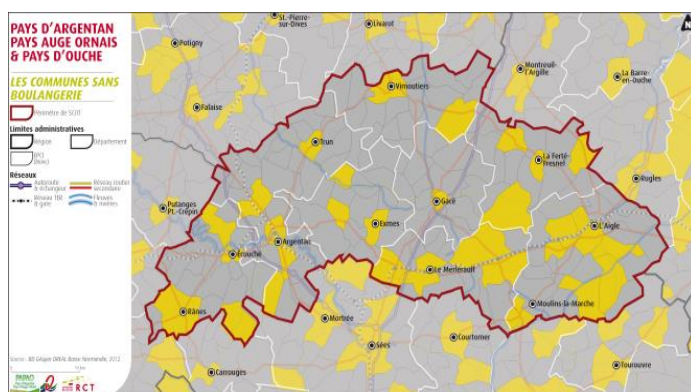
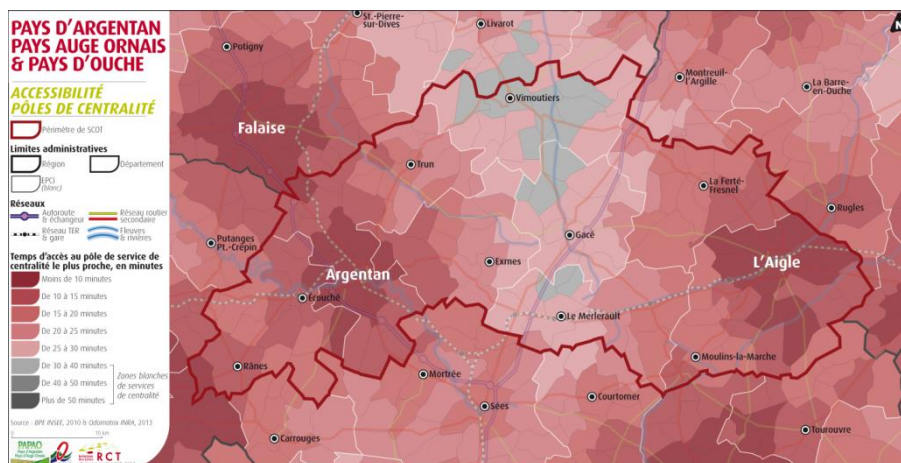


d. Une offre de services à conforter

Comme tout territoire rural, le PAPA0 et le Pays d'Ouche présentent d'importants enjeux de maintien de l'offre de services et d'accessibilité.



En effet, si le territoire bénéficie d'un bon maillage en polarités de services plus ou moins structurantes, complété par des pôles extérieurs, certains secteurs souffrent d'un déficit d'accessibilité à une gamme complète de services. Le territoire est ainsi en grande partie éloigné des fonctions métropolitaines présentes à Caen, Rouen ou le Mans. De même, la dorsale centrale du territoire (axe Vimoutiers-Gacé-Le Merlerault), à mi-distance des pôles supérieurs d'Argentan et de L'Aigle, souffre d'un relatif déficit d'accessibilité à ce niveau de services. Plus encore, une part importante des communes ne bénéficie pas de services de proximité.



Ces différentes caractéristiques soulignent d'importants besoins en mobilité et des conséquences significatives en termes de coûts pour les ménages, d'impacts sociaux (en lien avec le vieillissement de la population) mais aussi d'impacts environnementaux.

Plus spécifiquement, l'offre de santé s'appuie sur un bon maillage en généralistes et plusieurs hôpitaux mais apparaît menacée par des déficits en spécialistes (notamment en périphérie de l'Aigle et Argentan) et des perspectives de vieillissement des professionnels non compensées par l'arrivée de jeunes médecins. Si des réflexions sont d'ores-et-déjà menées autour de maisons ou pôles de santé, elles devront être élargies à l'ensemble du territoire pour gagner en efficacité.

Par ailleurs, l'attractivité du territoire, notamment pour des publics jeunes, est largement dépendante de la qualité et l'adaptation des services à destination de l'enfance et de la jeunesse. Bien que certains pôles soient peu couverts, ces services apparaissent relativement bons et doivent donc être maintenus.

Dans un contexte de vieillissement de la population, de dispersion de l'habitat dans les zones périurbaines et de déclin des pôles urbains, il convient donc pour le territoire de mener une réflexion stratégique en faveur du maintien d'un maillage en services cohérent et équilibré, valorisant le rôle de chacun des pôles et limitant les déplacements.

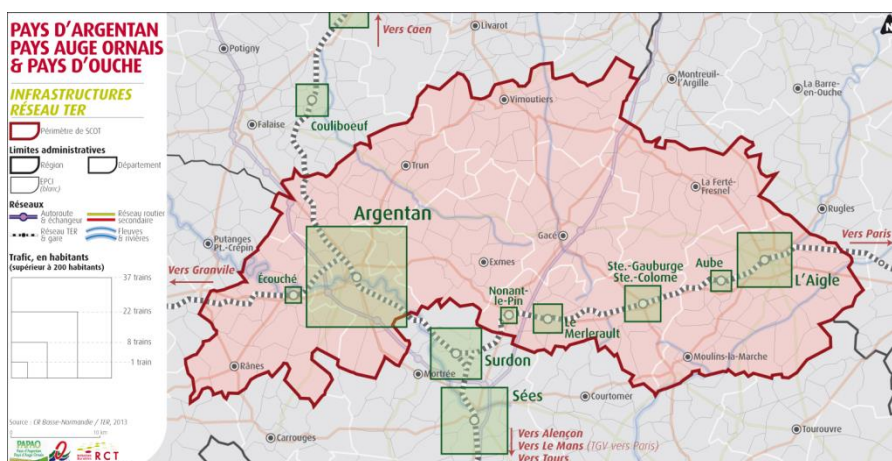
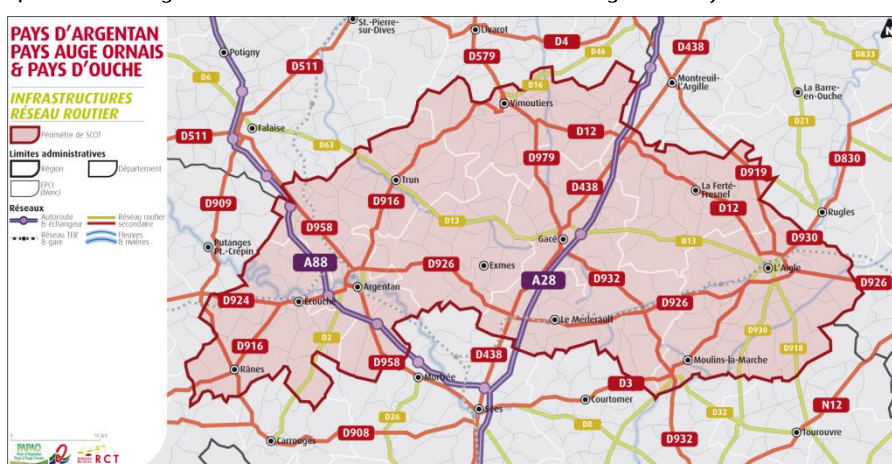
e. Des mobilités contraintes et non durables

Les dynamiques démographiques, économiques ou d'organisation de l'offre de services soulignent aujourd'hui une tendance la dispersion de la population et à l'inverse une relative concentration des emplois et services, entraînant d'importants besoins en déplacements quotidiens pour y accéder.

Facilités par un bon maillage autoroutier et routier et un taux de motorisation des ménages élevé (à l'exception de certaines communes rurales), les déplacements s'effectuent en majorité en voiture individuelle.

Organisée autour d'un réseau ferroviaire et du réseau de transport interurbain, l'offre de transport collective du territoire interroge sur son organisation et son adaptation aux besoins de la population.

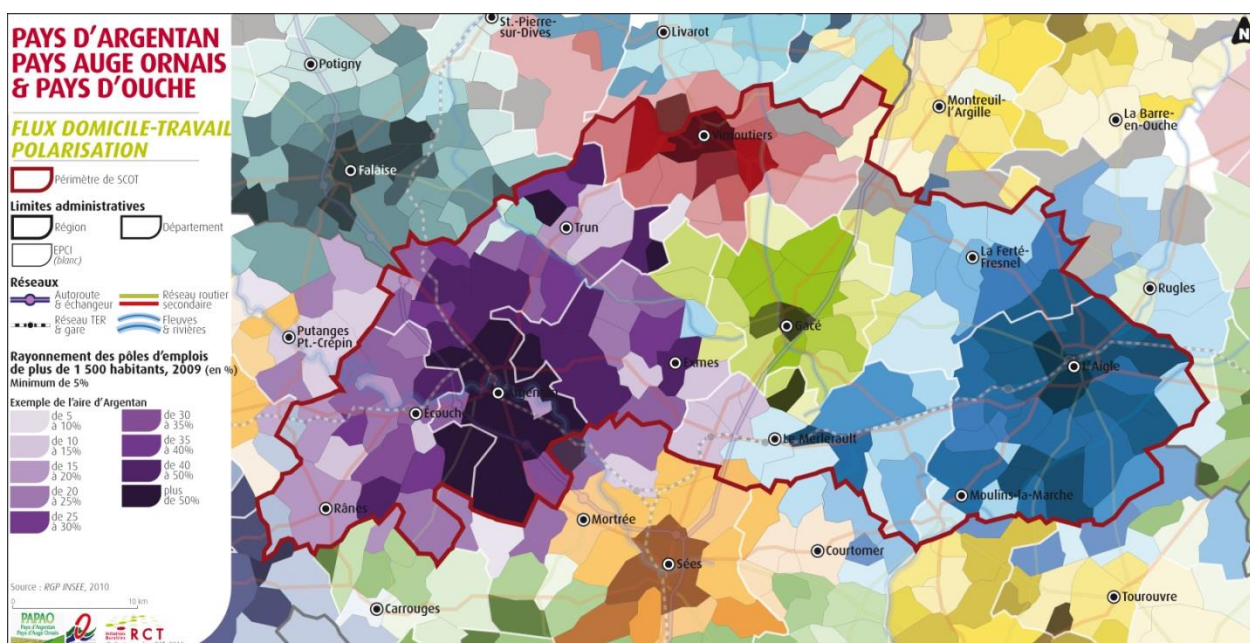
L'offre de transport ferroviaire favorise avant tout les liaisons des deux principales villes avec l'extérieur du territoire (Caen-Argentan-Alençon-Le Mans-Tours et Paris-L'Aigle-Argentan-Granville). Au-delà des difficultés de fonctionnement des deux lignes TER qui desservent le territoire, le trafic ferroviaire souligne de très faibles fréquences en dehors des villes. De plus, la partie nord du territoire présente des temps d'accès aux gares relativement élevés.



De même, les réseaux de transport interurbain apparaissent majoritairement dédiés au transport scolaire et peu adaptés aux mobilités des autres publics en termes d'horaires et de fréquences. Enfin, seule Argentan bénéficie d'un transport urbain performant qu'il conviendrait néanmoins de redéployer à une échelle cohérente au fonctionnement du territoire.

L'offre en transports collectifs apparaît donc insuffisamment équilibrée et ne parvient pas à répondre aux besoins locaux, rendant le territoire dépendant à la voiture individuelle et vulnérable à la hausse du coût des carburants. L'affaiblissement de l'armature urbaine vient également pénaliser le développement des transports collectifs. Il convient donc de définir une stratégie en faveur des mobilités répondant aux enjeux de renforcement des pôles urbains, d'essor de l'usage des transports collectifs mais aussi de mise en cohérence avec le fonctionnement du territoire.

En effet, l'analyse des flux domicile-travail fait apparaître un fonctionnement territorial cohérent avec le périmètre d'étude et centré autour de 4 bassins plus ou moins étendus et perméables (Argentan, L'Aigle, Gacé et Vimoutiers).

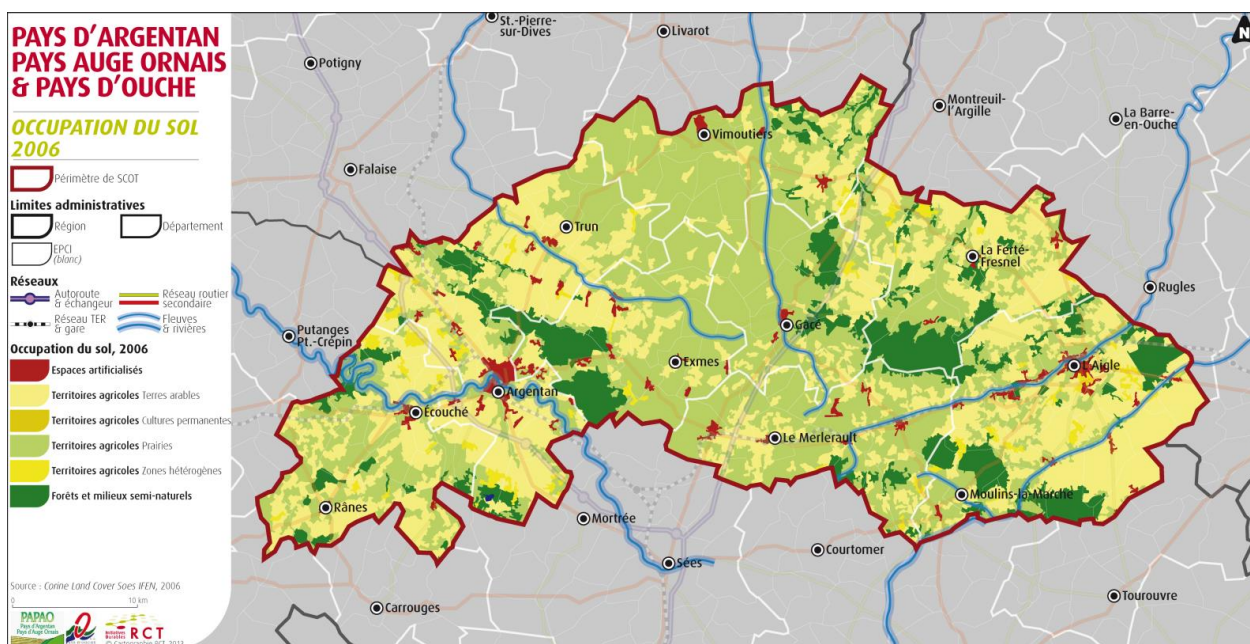


Les territoires du PAPAO et du Pays d'Ouche semblent donc présenter un fonctionnement quotidien relativement cohérent et autonome et peu influencé par l'extérieur (malgré une influence croissante du desserrement francilien), ce qui vient conforter la pertinence d'un projet de territoire à l'échelle des deux Pays permettant de définir un maillage territorial équilibré.

f. Un environnement de qualité au profit d'un cadre de vie attractif

La qualité des patrimoines naturel, culturel, paysager et architectural constitue un atout majeur pour l'attractivité, tant touristique que résidentielle ou économique, du territoire.

La richesse du patrimoine naturel, largement reconnu et protégé (sites Natura 2000, ZNIEFF, arrêtés de protection de biotope...), lui donne également une responsabilité dans la préservation des continuités écologiques régionales.

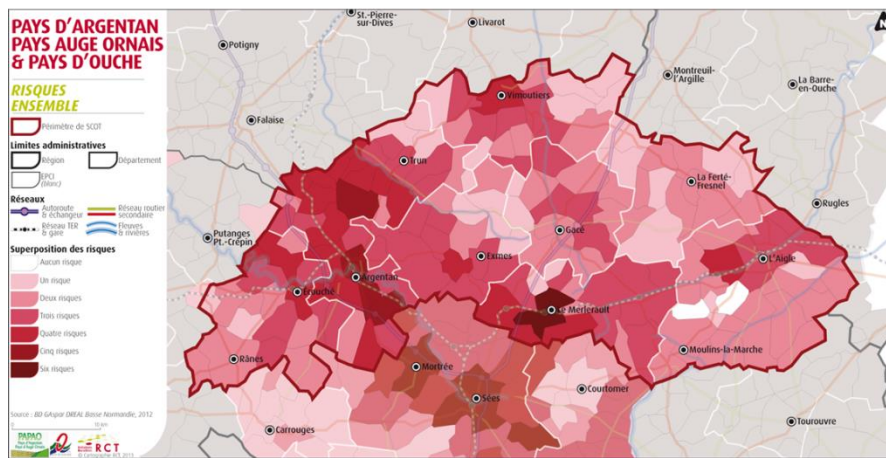
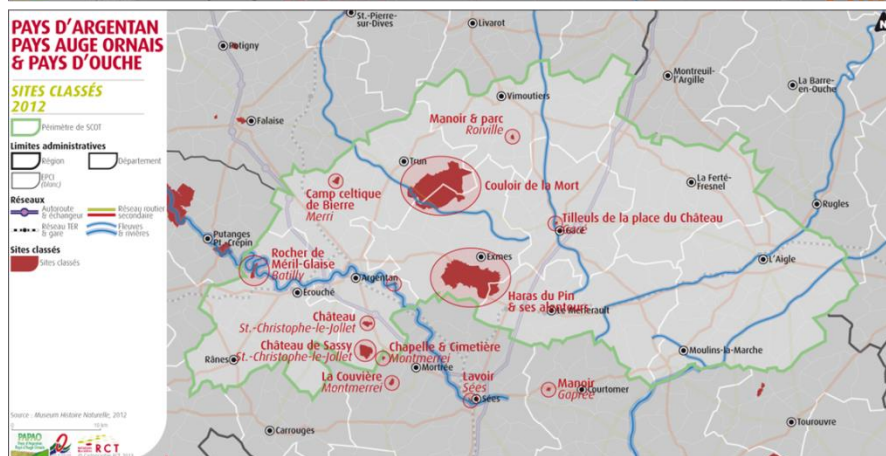
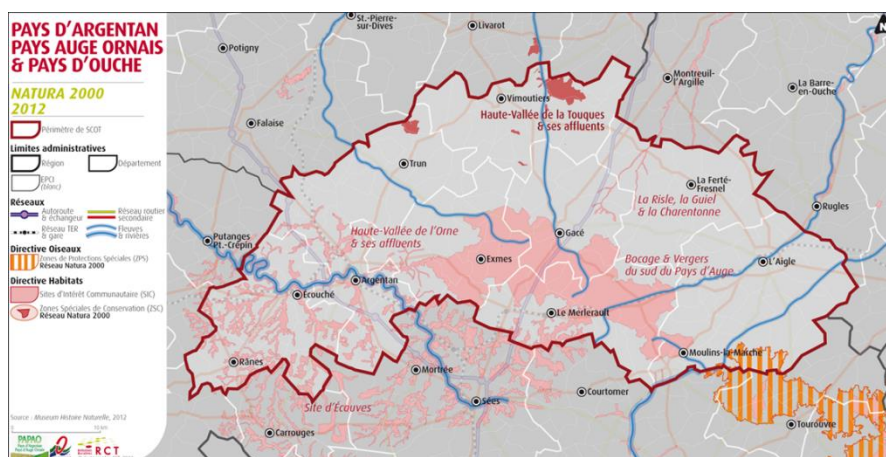


Le patrimoine culturel et architectural y est riche et préservé et constitue un marqueur de l'histoire locale et nationale (Haras national du Pin, Maison des Dentelles, Manufacture Bohin, Circuit 44 ...).

L'imbrication de ces patrimoines et des espaces agricoles et forestiers traditionnels participent à façonner des paysages diversifiés, porteurs de l'identité locale (bocage notamment). Cependant ces patrimoines et espaces sont menacés par une urbanisation parfois non maîtrisée et le développement de modes intensifs d'exploitation des ressources naturelles, portant ainsi atteinte à la qualité du cadre de vie.

De plus, de nombreuses activités humaines sont responsables de pollutions ponctuelles ou diffuses qui impactent l'environnement et la santé humaine. Ainsi, malgré une bonne qualité globale de l'eau, les secteurs de plaine (Orne, Dives, Iton) connaissent des pollutions liées à l'activité agricole et l'est du territoire est placée en zone vulnérable aux nitrates ; les activités industrielles exposent les populations à des risques industriels majeurs (plusieurs sites SEVESO) ; l'importance des consommations énergétiques liées à l'habitat et aux transports se traduit par des émissions de gaz à effet de serre élevées ; le morcellement de la gouvernance de l'eau potable contribue à une gestion peu optimale de la ressource.

Face à ces constats, le territoire dispose d'atouts pour s'engager dans la transition écologique. Il présente en effet un fort potentiel de production d'énergies renouvelable (notamment pour le bois-énergie) qui, malgré une hausse de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique, reste insuffisamment exploité. Compte tenu des spécificités du parc de logements, le territoire présente également un fort potentiel de réhabilitation et de gains d'efficacité énergétique. Il convient donc de créer les conditions favorables à la promotion de modes de développement durables et de la transition énergétique et écologique du territoire.



III. Les principaux enjeux du territoire

Face à ces constats, se dessine un certain nombre d'enjeux transversaux en faveur du développement territorial des Pays d'Argentan – Pays d'Auge Ornaïs et Pays d'Ouche :

AXE N°1

SOUTENIR LE DYNAMISME ECONOMIQUE EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

Enjeu 1.1 : Préserver les filières économiques du territoire

Il s'agit d'assurer la qualité et la reconnaissance des activités, notamment industrielles, présentes sur le territoire afin de conforter les emplois liés aux filières historiques et émergentes (industries agroalimentaires, industries mécaniques, logistique ...). Il importe de garantir l'excellence des activités et le maintien des grandes entreprises. L'enjeu est également de structurer des filières complètes (de la formation à l'encadrement) afin de les sécuriser et assurer l'attractivité économique du territoire. L'interconnaissance entre les grandes entreprises, le tissu de sous-traitance, les organismes de formation et les territoires apparaît un levier évident pour la pérennisation du tissu économique du territoire.

Enjeu 1.2 : Accompagner les mutations de la filière agricole

Du fait de son caractère rural, le territoire est profondément marqué par les activités agricoles qui façonnent tant ses paysages et son environnement que ses spécificités économiques. C'est pourquoi le secteur primaire doit faire l'objet d'une stratégie de développement ciblée au profit d'une agriculture durable, locale et diversifiée. Par ailleurs, il convient de préserver les filières agricoles d'excellence (élevage, filière équine) tout en évitant l'hypermécialisation, et d'accompagner la diversification vers des activités nouvelles et sources de valeur ajoutée (productions biologiques, filières courtes, agro-tourisme).

Enjeu 1.3 : Diversifier l'emploi et favoriser un développement endogène du territoire en faveur d'une plus grande résilience économique

Au-delà des logiques de filières, il apparaît essentiel de répondre à l'impératif de diversification des emplois et activités du territoire afin de le rendre moins vulnérables aux mutations conjoncturelles. Cette diversification passe notamment par le renforcement des fonctions d'encadrement et le développement des formations supérieures. Par ailleurs, les crises économique et énergétique soulignent l'intérêt de développer des stratégies de relocalisation des activités au profit d'une plus grande résilience économique. Il ne s'agit pas dès lors de rompre toute relation économique avec l'extérieur mais de réduire les sources de vulnérabilité par : la recherche d'un équilibre entre fonctions productives et résidentielles à travers notamment la structuration d'une filière touristique professionnalisée ; la réduction de la dépendance à l'emploi public de certains secteurs ; le développement des relations économiques locales (circuits courts) ; la réduction de la dépendance à des entreprises et acteurs extérieurs au territoire.

AXE N°2

FAÇONNER UNE ARMATURE TERRITORIALE EFFICACE APPUYEE PAR UNE OFFRE EQUILIBREE ET REPOUNDANT AUX BESOINS DE TOUS LES PUBLICS

Enjeu 2.1 : Elaborer une stratégie d'aménagement (urbanisme, logement, équipements...) confortant les principaux pôles

Afin d'enrayer l'affaiblissement des principaux pôles urbains, il est nécessaire de mener une réflexion globale sur l'aménagement du périmètre d'étude qui doit se traduire par des stratégies de planification opérationnelles. L'enjeu est ainsi de maîtriser l'urbanisation au profit d'un aménagement cohérent et équilibré autour des principes suivants : hiérarchisation de la trame urbaine ; développement des liens et connexions entre les pôles ; affirmation des fonctions structurantes des grands pôles du territoire (Argentan et l'Aigle) ; mixité fonctionnelles (rapprochement des emplois, services et logements dans les principaux pôles) ; adaptation du parc de logements (rénovation dans les principaux pôles, adaptation du parc locatif, réponses aux réalités sociales et besoins des différents publics) ; prise en compte des logiques de bassins ; limitation des besoins en déplacements et préservation du cadre de vie.

Enjeu 2.2 : Soutenir une offre de services équilibrée, diversifiée et adaptée aux évolutions démographiques

La répartition de l'offre de services est un facteur déterminant de la structuration territoriale, puisqu'elle définit les fonctions des différents pôles et façonne les mobilités quotidiennes. Il importe donc de penser l'organisation territoriale des services au regard des principes détaillés dans l'enjeu précédent afin de conforter l'actuel maillage : hiérarchisation des pôles (centralité/intermédiaires), logiques de complémentarité et de réseau de villes ; développement d'équipements et services structurants sur les pôles de centralité ; optimisation des fonctions des pôles intermédiaires ; renforcement des pôles de proximité. Il s'agit également de porter une attention particulière à l'adaptation des services aux évolutions démographiques et besoins des populations (adaptation au vieillissement, équipements supérieurs répondant aux exigences des jeunes et ménages aisés...). Notamment, il convient de développer les services de l'accompagnement du vieillissement et d'assurer une offre de santé diversifiée et accessible, mais aussi de conforter les services à destination de l'enfance et la jeunesse et les équipements récréatifs, facteurs essentiels de l'attractivité du territoire.

Enjeu 2.3 : Encourager les mobilités durables

Le développement d'un réseau de villes hiérarchisé et complémentaire repose notamment sur l'intensité des connexions. Or, les pôles du territoire sont relativement peu reliés entre eux et une partie seulement bénéficie de liaisons avec l'extérieur du territoire. Par ailleurs, la présence de personnes isolées et le relatif éloignement des pôles de services posent de nombreux enjeux de mobilité au sein de ce territoire rural. Il convient donc de faciliter à la fois l'accessibilité interrégionale du territoire pour favoriser ses connexions avec les pôles métropolitains extérieurs mais aussi ses accessibilité et mobilités internes. Ceci doit notamment passer par le développement d'une offre de transports collectifs efficace et répondant aux besoins de tous les publics en termes de fréquences et d'horaires. Cet essor des transports collectifs est d'autant plus important que le territoire est largement dépendant de la voiture individuelle, rendant les transports responsables d'importantes émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit donc de réduire cette dépendance à la voiture particulière en adaptant les transports collectifs et favorisant les modes alternatifs capables de répondre à l'ensemble des besoins en déplacements (mobilités douces, covoiturage, transport à la demande, ...).

AXE N°3
PRESERVER L'ENVIRONNEMENT LOCAL AU PROFIT DE LA VALORISATION DES ATOUTS
PATRIMONIAUX DU TERRITOIRE

Enjeu 3.1 : Valoriser les potentialités économiques des ressources locales (bois, tourisme, ENR)

Au-delà de l'agriculture, diverses autres activités économiques peuvent participer à la valorisation et la préservation des ressources locales dans une logique d'exploitation durable : développement des énergies renouvelables, filière bois et tourisme constituent ainsi des secteurs stratégiques et prometteurs. Il convient tout d'abord de renforcer l'exploitation du bois (bois-énergie ou bois-construction) dans une logique de filière complète (depuis les formations adaptées jusqu'à la sécurisation des débouchés locaux). Par ailleurs, le développement du tourisme devrait permettre de diversifier le tissu économique à condition de faire valoir les spécificités du territoire. En effet, face aux « poids-lourds » touristiques de la côte normande bénéficiant d'une image difficile à concurrencer, il est essentiel de développer des produits spécifiques en exploitant les potentialités du tourisme vert ou encore la reconnaissance de la filière équine. Il est donc nécessaire de mener une réflexion globale sur les orientations touristiques et sur les publics à cibler. L'exploitation des potentiels de production des énergies renouvelables (méthanisation, éolien, solaire thermique et photovoltaïque, bois énergie) peut également permettre l'émergence de filières innovantes et durables dont il faut évaluer les débouchés.

Enjeu 3.2 : Favoriser la transition écologique et énergétique du territoire

Dans une perspective de raréfaction des ressources naturelles, de changement climatique et de crises écologique et énergétique, il est urgent que le territoire anticipe et s'adapte aux évolutions à venir et s'engage dans la transition écologique. Cette transition doit être prise en compte de manière transversale dans l'ensemble des activités humaines : modes de production et de vie, aménagement du territoire, productions énergétiques ; gestion de ressources naturelles... Il convient donc de promouvoir le développement durable et favoriser des démarches écologiques (écologie industrielle, économie circulaire, gestion économe de l'eau...). La transition énergétique doit de plus être placée au cœur de cette stratégie avec un fort enjeu sur l'efficacité énergétique des activités et des bâtiments.

Enjeu 3.3 : Préserver les patrimoines locaux

Les patrimoines naturels, culturels et architecturaux sont garants et porteurs de l'attractivité et l'authenticité du territoire puisqu'ils lui apportent des éléments distinctifs. Il convient donc de les connaître, les valoriser, les préserver et de savoir communiquer à leur sujet. Ainsi, le patrimoine bâti et architectural peut être mis en valeur par des mesures de protection, préservation et de restauration mais aussi plus globalement par une lutte contre la banalisation des constructions et par la valorisation des paysages. De même, le patrimoine naturel remarquable peut faire l'objet de protections réglementaires mais c'est l'ensemble de la biodiversité ordinaire qu'il s'agit de préserver par une urbanisation maîtrisée et des pratiques respectueuses des milieux naturels au profit de la préservation des continuités écologiques et de la qualité du cadre de vie. Enfin, la culture, façonnant l'identité locale et l'attachement au territoire, doit faire l'objet d'une politique ambitieuse, s'adresser à une grande diversité de publics et permettre l'animation locale.